

MAI 2018

La réforme du lycée initiée par JM Blanquer s'applique uniquement à partir de la rentrée scolaire 2019 (textes en attente de publication).

COMPRENDRE LA RÉFORME DU LYCÉE - FICHE 1

À la rentrée scolaire 2018 :

Des ajustements "souhaités" par le ministre seront mis en œuvre, mais le cadre, l'architecture et les programmes restent **inchangés**.

Parmi ces ajustements on peut noter :

- le maintien du **2ème Professeur principal** de terminale, désigné dès la rentrée,
- des **tests de positionnement** (numériques) en maths et français, fin septembre, pour tous les élèves de 2nde (voie professionnelle comprise),
- une "recommandation" pour bâtir les séances d'Accompagnement Personnalisé de 2nde GT autour de remédiations sur l'expression écrite.

Les enseignements d'exploration, les options, les dispositifs particuliers (sections européennes, internationales...) **sont maintenus** en l'état.

À la rentrée 2019 :

- pour la classe de seconde et la classe de première : nouvelle architecture et nouveaux programmes,
- pour la classe de première : [nouveau bac](#) (épreuves terminales anticipées de français, épreuves communes).

À la rentrée 2020 :

- pour la classe de terminale : nouveaux programmes, nouvelle architecture et nouveau bac (épreuves terminales de philo, d'oral, de spécialités et épreuves communes).



L'AVIS DU SGEN-CFDT :

La réforme du lycée est imposée par le ministre sans véritable dialogue social. Elle oublie totalement le volet conditions de travail des personnels.